

Des réfugiés à Mons au XIVe siècle, cela vous dit quelque chose ?

Dans l'article précédent, nous avons expliqué l'arrivée à Mons de réfugiés juifs en provenance de France et l'importance de leur rôle économique. Nous allons maintenant examiner les deux traces encore visibles dans la région du passage de cette population : la rue des Juifs et le problème du « sacrilège de Cambron ».

La rue des Juifs.

Le problème semble simple, au départ. Puisqu'il y a une rue des Juifs à Mons, c'est nécessairement là que les Juifs du XIVe siècle ont dû habiter lors de leurs installations successives. Cependant, des historiens comme Christiane Piérard ont émis à ce propos de solides réserves car au Moyen Âge la population et non l'autorité attribuait un nom à une rue. Dans ce cas, comment expliquer que la première mention de la rue des Juifs date de 1433, soit cent vingt-six ans après leur expulsion par Philippe le Bel : *Maison Jehan Fausset, ménestrel, gisant en la rue condist des juifs*ⁱ.

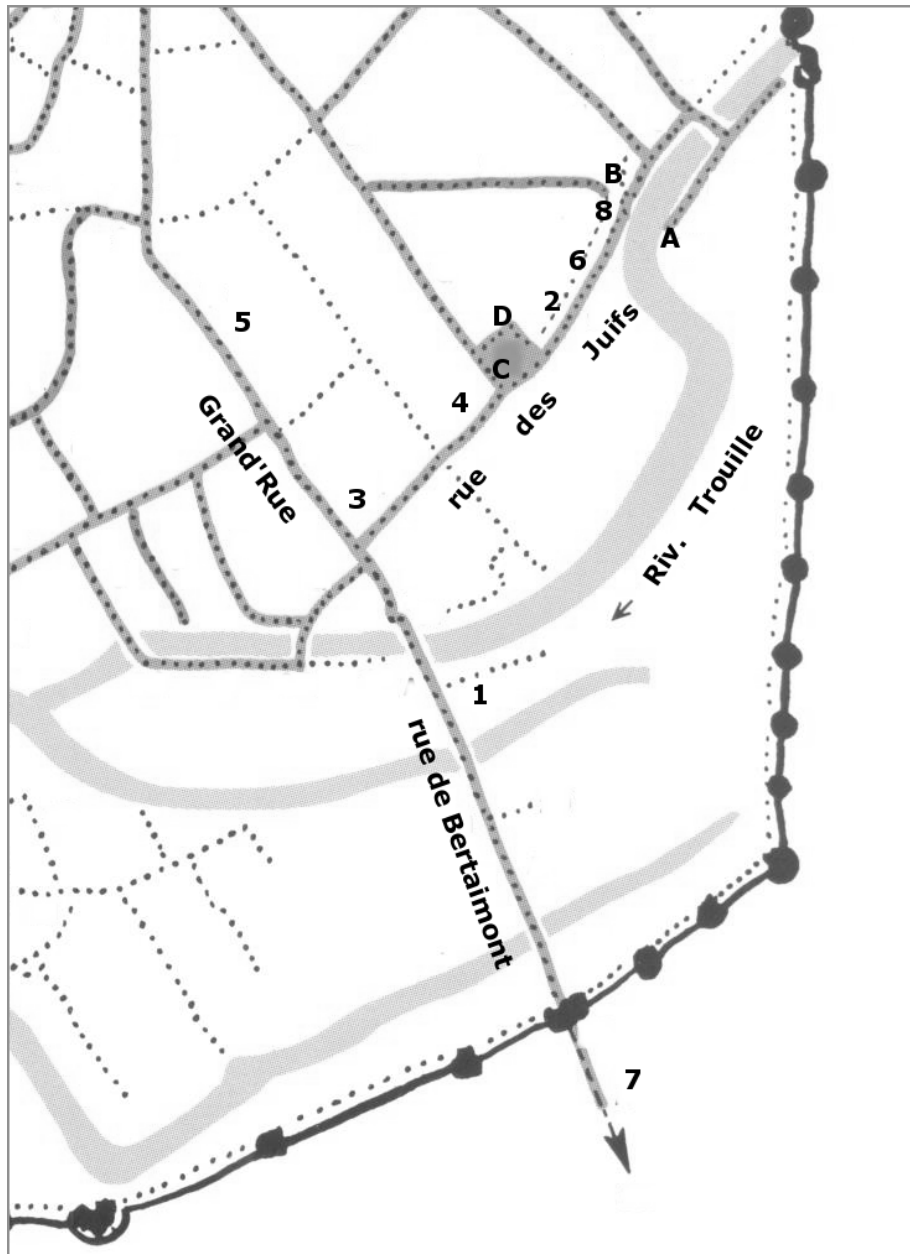
Notre dépouillement systématique des documents nous amène à formuler différentes conclusions. On ignore, faute de documents, où les Juifs de 1307 (1ère vague) se sont installés. Par contre, le rôle de bourgeoisie de 1323 permet de localiser les endroits où les immigrés de la 2e vague ont pu trouver un logement, quand cette taxe a été perçue. À l'évidence, le plan de Mons, au début du XIVe siècle, nous montre nettement la concentration des Juifs de 1323 le long de la Trouille, dans le quartier de l'Esplache, dont une partie deviendra la rue des Juifs. Le problème n'en est pas plus simple pour autant, puisqu'il faut encore attendre 130 ans pour avoir la première mention de la rue des Juifs. Nous ne pensons donc pas que ce sont les Juifs de 1323 qui ont pu influencer directement l'appellation de la rue.

Pourtant, si la tradition populaire a désigné la rue qui nous intéresse en lui attribuant le nom d'une communauté bien particulière, c'est qu'il doit exister une bonne raison.

En examinant les nombreux documents qui concernent l'échevin Jacques du Broecq dit le Juif, on s'aperçoit très vite qu'il s'agit d'une personne aisée et influente qui achète et revend beaucoup de maisons dans la ville. Il habite la Grand-rue en 1397-98, puis acquiert trois immeubles (qu'il habite ?) rue de Nimy (1408), devant les Moulins Jumeaux (1413) et à l'entrée de la rue de la Triperie (1428). Les deux dernières mentions de 1413 et 1428 méritent particulièrement toute notre attention. En effet, l'immeuble situé au bord de la Trouille (en face des Moulins) se trouvait au niveau de l'actuel marché aux Poissons, donc au bout de ce qui sera la rue des Juifs, avant l'installation du couvent des Sœurs Noires et de l'hospice des Charriers. Ces deux établissements, on le sait, ont donné, en effet, leur nom à des parties de la rue des Juifs, réduisant celle-ci au tronçon allant de la Croix-Place à la Grand-rue. D'autre part, il est possible que la maison qu'il possédait à l'entrée de la Triperie se situe à proximité de la Croix-Place, encore une fois, à quelques mètres de la rue des Juifs.

Nous émettons donc l'hypothèse que Jacquemart du Broecq le Juif, riche notable de la ville, décédé en 1431, a laissé le souvenir de son surnom à cette artère dont l'appellation rue des Juifs apparaît juste après sa mort.

La dispersion de l'habitat des Juifs à Mons en 1323



A-Moulins Jumeaux ; B- Maison de J. du Broecq ; C- Situation possible de la maison de J. Du Broecq dans le quartier de la Triperie ; D- Croix Place

1 Benoit ; 2 Bienvenue ; 3 Femme d'Hakin ; 4 Joye ; 5 Josse ; 6 Jossonet ; 7 Judas ; 8 Méros

Ce plan de Mons au XIVe S. est extrait de l'ouvrage remarquable *Images d'une ville, Mons, de 1200 à 1815*, publié sous la direction scientifique de Walter De Keyzer que je tiens à remercier pour son aide et ses conseils.

Le sacrilège de Cambron.

Le récit de ce sacrilège est connu par une lettre du 27 mai 1327, écrite un an après les faits par Nicolas Delhove, abbé de Cambron, qui prie tous les évêques et les prélats de bien vouloir accorder des indulgences aux personnes qui visiteront la chapelle de la Vierge, dans le monastère de Cambron. En voici les principaux éléments. En avril 1326, Guillaume, un Juif converti, est accueilli dans la salle des hôtes de l'abbaye de Cambron. Il est bien vu des autorités puisque le comte de Hainaut, Guillaume Ier a accepté d'être son parrain et de lui donner son nom. Sur le mur de la salle existe une peinture de la Vierge tracée à l'aide de simples traits. A la vue de ce portrait, Guillaume

transperce de sa lance, par cinq fois, l'image sainte. C'est en tout cas l'accusation portée contre lui ; mais il nie farouchement. Sans preuve bien établie, Guillaume n'est pas inquiété jusqu'à ce qu'un ange, puis la Vierge apparaissent à Jean Flamens, un habitant d'Estinnes. Celui-ci provoque le converti en duel qui tourne à l'avantage de Jean Flamens. Condamné au supplice du feu, Guillaume avoue son méfait avant de mourir.

Cet événement digne d'une série B hollywoodienne n'est évidemment pas passé inaperçu. La littérature s'est emparée du sacrilège. Le récit primitif a été enjolivé par les poètes, les troubadours, les chroniqueurs et les dramaturges pour accroître l'intérêt des lecteurs et des spectateurs, dans le Hainaut mais aussi dans les provinces avoisinantes. Dès le XIVe siècle, l'élément miraculeux intervient: «un ruisseau de sang» s'écoule de la peinture. Ce ruisseau de sang devient un véritable fleuve chez certains chroniqueurs qui n'hésitent pas à transformer Jean Flamens en vieillard paralytique dialoguant fréquemment avec la Vierge.

Mais le souvenir du sacrilège a été entretenu également par l'architecture et la peinture. Quatre chapelles ont été, en effet, construites pour commémorer cet événement peu ordinaire. Une d'entre elles existe toujours à Estinnes. Construite en 1483, elle se trouve sur l'emplacement présumé de la maison de Jean Flamens. Les trois autres chapelles ont eu moins de chance. A Mons, à l'endroit du combat singulier entre le forgeron et le Juif (aux environs de l'avenue des Bassins), les autorités de la ville avaient d'abord fait élever une croix, en 1387. Cette croix a été remplacée vers 1550 par une chapelle ; elle-même, démolie en 1798. Il ne subsistait de cet oratoire que la statue de la Vierge conservée dans l'église Sainte-Elisabeth. Malheureusement, la statue a été volée il y a quelques années. Signalons également que l'église Saint-Germain possédait une chapelle dédiée à Notre-Dame de Cambron. Elle a disparu dans l'incendie de l'église en 1691. L'oratoire de l'abbaye de Cambron a connu un sort identique lors de la tourmente révolutionnaire de la fin du XVIIIe siècle. Ces chapelles étaient décorées de tableaux composés de compartiments représentant les divers épisodes du sacrilège. A Cambron, le tableau d'origine est remplacé en 1512, à la demande de l'empereur Maximilien de passage dans la région. Cette peinture, divisée en quinze scènes commentées par autant de distiques, en français, était encore visible au château du comte Ahémar du Val à la fin du XIXe siècle. Nous l'avons retrouvée dans une agence immobilière montoise. La chapelle d'Estinnes, quant à elle, possède encore un tableau du XVIe siècle divisé en douze compartiments. Chaque scène est expliquée par un quatrain. A Mons, A. Le Doux a peint, en 1674, une œuvre qui ornait la chapelle Sainte-Anne, dans l'église Saint-Germain. Cette peinture a connu beaucoup de tribulations : vendue en 1797, lors de l'occupation française, elle est rachetée et replacée à Sainte-Waudru. L. Devillers la signale dans la quatrième chapelle à gauche du chœur (chapelle de Sainte-Marie-Madeleine), mais nous l'avons trouvée en mauvais état dans la chapelle voisine (Saint-Ghislain). Par contre, le tableau, qui ornait la chapelle située près de la Porte du Parc, a disparu ; il nous est connu uniquement grâce à la description de F. Vinchant.

Venons-en maintenant à Guillaume (Willemet, Willame) le Juif, héros du drame dont nous venons de résumer l'histoire. Ce personnage, très présent dans les documents (1310-1329), est le seul Juif signalé à Mons lors de la première et de la deuxième vague d'immigration. Mais la première mention est déjà caractéristique : on retrouve Guillaume dans les comptes du Chapitre de Sainte-Waudru. Nous pensons donc qu'il est arrivé à Mons entre 1308 et 1310 et qu'il s'est rapidement converti. Flatté de cette conversion, le comte a accepté d'être son parrain et de lui donner son nom. Absent des documents en 1312, il réapparaît l'année suivante pour ne plus les quitter jusqu'en 1323. D'après les comptes de la ville, Guillaume semble bien être agent communal, ce qui pourrait effectivement expliquer sa présence à Cambron, alors qu'il est en mission officielle. Par ailleurs, dans les rôles de bourgeoisie, on apprend qu'il habite, sans discontinuité, le quartier de la rue d'Havré. En réalité, Guillaume le Juif est absent du rôle de 1320. Cette absence nous a semblé curieuse, puisqu'il est

présent dans les trois rôles qui précèdent le document de 1320 et qui lui succèdent. En observant attentivement ce dernier, nous nous sommes aperçus qu'un certain Guillaume le Chrétien habite rue d'Havré. Peut-il s'agir du même personnage ? Nous savons que le percepteur suivait l'ordre des maisons de la rue pour encaisser les impôts. Or Guillaume le Chrétien a les mêmes voisins que Guillaume le Juif et il est situé au même endroit dans la rue. Il s'agit donc d'un seul et même personnage. Ce petit détail a son importance car il confirme, d'une manière tout à fait indépendante, la conversion de Guillaume. Après 1323, Guillaume brille par son absence et ce, jusqu'en 1329. A cette date, un chirographe mentionne la vente de sa maison et le rôle de bourgeoisie cite la femme de Guillaume comme habitante du quartier de la rue de Nimy. Ces deux documents confirment parfaitement ce que nous savons de l'histoire du héros de Cambron. Le duel et la mort du converti datent de 1326 : sa maison du quartier d'Havré est mise en vente trois ans plus tard et sa veuve paie désormais la taxe pour figurer parmi les bourgeois de la ville.

Les documents contenus dans les archives montoises confirment donc, en tous points, les sources contemporaines du sacrilège de Cambron. Ils permettent de suivre la carrière de Guillaume à partir de 1310 et de lui donner une dimension plus concrète et plus humaine.



Le duel entre Guillaume et le forgeron d'Estinnes
Tableau originaire de l'abbaye de Cambron
Cliché G. Waelput



Notre-Dame de Cambron
Eglise Sainte-Elisabeth
Cliché G. Waelput

L'accueil des Montois au XIVe S.?

Il faut distinguer l'attitude des autorités et la réaction des habitants. La bonne intégration officielle des Juifs a été épinglée. Le Comte accueille les Juifs avec une certaine bienveillance car il sait que l'économie de la région pourra en retirer des avantages certains. De leur côté, les autorités de la ville de Mons entretiennent de bons rapports avec la communauté d'émigrés : les finances communales et les rôles de bourgeoisie sont là pour en témoigner. Mais à partir du « sacrilège de Cambron » en 1326, les relations avec les pouvoirs semblent se détériorer.

Qu'en est-il de la population ? L'antijudaïsme est généralisé dans nos régions : les Juifs sont simplement tolérés par les habitants qui ont besoin d'emprunter de petites sommes d'argent. Mais les Juifs font également un métier dangereux. En effet, qui ne serait pas enclin à voir disparaître ses créanciers ? Donc, ne nous voilons pas la face, la peste noire (milieu du siècle) a été un prétexte de choix pour se débarrasser de cette population si différente. Ont-ils été brûlés comme à Ath ou à Hon (Bavay) ; aucun document ne le précise mais pourquoi serait-on plus humains à Mons que dans la cité des Géants ?

Et la crise migratoire actuelle ?

Bien entendu, on n'allume plus de bûchers pour se débarrasser des étrangers. Mais doit-on pour autant pavoiser ? L'Europe n'a pas de politique en la matière et laisse des pays comme l'Italie ou la Grèce en première ligne pour l'accueil des migrants. L'improvisation est totale.

Quant à notre gouvernement, il se vante de mener une « politique migratoire humaine et ferme » mais ne glisse-t-on pas de plus en plus vers un non-respect des droits de l'homme qui commence à ressembler aux périodes sombres de notre histoire. Répétons-le, la Belgique n'est pas envahie de migrants, et ceux-ci sont encore moins dans leur immense majorité des criminels ou des terroristes. Ils fuient la guerre, les persécutions ou la misère comme deux millions de Belges ont tenté d'échapper à l'envahisseur allemand en 1940. Il faut trouver rapidement des solutions à ce problème, sinon dans quelques années nos petits-enfants nous reprocheront notre indifférence.



Réfugiés belges en 1940 sur les routes de France. Il ne faut pas avoir la mémoire trop courte.

Nos parents ou nos grands-parents faisaient peut-être partie de ce convoi.

source : rtbf

Gérard Waelput

Professeur honoraire d'histoire à la Haute Ecole de la Communauté Française de Mons

Pour plus de détails (bibliographie, références...) consultez le site www.waelput.net

ⁱ Embref de 1433, cité dans Heupgen, La rue des Juifs, *La Province*, 28/11/1938 p. 4. Avant 1433, la rue des Juifs ne porte pas de nom particulier : *J. Corneille demeurant à Ghellin a vendu à Nicaise Bourdon 9s. 7 d. de cens sur la maison de J. Marcheniel sergent en la rue qui va de le Croix en le Place en le Grand rue* (G. DECAMPS, *Chirographes 1404-1411*, 21/8/1404).